

# PASSEPORT

## Présence du demandeur obligatoire

et sur **RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT :04.42.36.12.82**

### PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN COPIES ET ORIGINAUX

- Livret de famille
- Copie intégrale acte de naissance - de 3 mois pour le 1<sup>er</sup> titre sécurisé /titre périmé + 5 ans/ modification/duplicata ).
- 1 justificatif de domicile réglementaire de - 1 an ( ex : facture edf, téléphone, eau...)
- 2 photos identiques *en couleur*, aux normes en vigueur - de 6 mois non découpées
- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française pour le 1<sup>ère</sup> CNI
- Majeur sous tutelle/curatelle : jugement complet + présence du tuteur avec sa pièce d'identité ou carte pro
- Timbre fiscal : 86€ majeur / 42€ mineur à partir 15 ans/ 17€ mineur moins de 15 ans (Achat bureau de tabac ou en ligne sur site des impôts ou ANTS)

### POUR LES PERSONNES HEBERGÉES :

- 1 Certificat d'hébergement + Pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité
- 1 Justificatif de domicile réglementaire de l'hébergeur de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...)

### VOL OU PERTE :

- Déclaration de vol établie par la gendarmerie ou la police nationale / la perte : police nationale
- 1 pièce officielle avec photo (permis de conduire, passeport....) ou Attestation de non possession de pièce officielle avec photographie

Cas partiulier pour un duplicata pour perte : si vous vous présentez sans déclaration de perte lors du dépôt du dossier , nous établirons ensemble lors du RDV la déclaration.

### POUR LES MINEURS :

**Important : les mineurs doivent être accompagnés du titulaire de l'autorité parentale**

#### Cas 1) Parents mariés

- Pièce d'identité du parent présent en cours de validité

#### Cas 2) Parents non mariés, divorcés ou pacsés

- Pièce d'identité en cours de validité du parent présent au dépôt
- Jugement de divorce complet ou Jugement relatif à la résidence de l'enfant complet **SI** garde alternée pièce d'identité en cours de validité des 2 parents + justificatif de domicile réglementaire de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...) de chaque parent.
- Sans jugement :Justificatif de domicile réglementaire de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...) aux noms des 2 parents **OU** Convention manuscrite fixant la résidence de l'enfant chez l'un des parent accompagnée du justificatif de domicile du parent concerné daté de moins de 1 an et joindre le titre d'identité sécurisé en cours de validité des 2 parents